

**Arrêté portant l'organisation de l'examen du diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale –
session 2021**

**La rectrice de l'académie de Dijon,
par délégation du recteur de la région académique Bourgogne Franche-Comté,**

- Vu** le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles D451-57-1 ;
- Vu** le Code de l'éducation, notamment son article D612-32-2 ;
- Vu** le décret n°2018-733 et n°2018-734 du 22 août 2018 modifié relatif aux formations et diplômes du travail social ;
- Vu** le décret du 8 janvier 2019 relatif au cadre des certifications professionnelles ;
- Vu** le décret n°2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.
- Vu** le décret n°2019-1554 et n°2019-1558 du 30 décembre 2019 relatif aux attributions des recteurs de région académique et des recteurs d'académie ;
- Vu** l'arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II ;
- Vu** l'arrêté du 8 janvier 2019 fixant les critères associés aux niveaux de qualification du cadre national des certifications professionnelles ;
- Vu** l'arrêté du 31 juillet 2020 portant définition de mesures transitoires pour l'entrée dans des formations conduisant à un diplôme du travail social au grade de licence et modifiant l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'assistant de service social, l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'éducateur spécialisé, l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants, l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé et l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale ;
- Vu** l'arrêté du 31 juillet 2020 définissant les blocs de compétences du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale et portant modification de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale ;
- Vu** l'arrêté du 4 novembre 2020 portant mesures provisoires de mise en œuvre de la formation pratique pour les candidats aux diplômes du travail social en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- Vu** l'arrêté d'ouverture des inscriptions du 21 octobre 2020 relatif au Diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale ;
- Vu** l'arrêté de composition du jury du 1^{er} octobre 2021 ;
- Vu** le procès-verbal de l'examen du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale du 11 octobre 2021 établi par la présidente du jury.

ARRÊTE

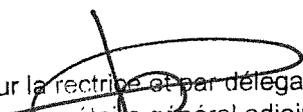
Article 1 : sont déclarés admis au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale, session 2021, les candidats dont les noms suivent :

Mme BAILLY Emma
Mme BASKAN Izel
Mme BENOIT Adele
Mme BORCHARDT Elina
Mme BORGES Mylene Marielle
Mme BOUBERT Chloe Josiane Liliane
Mme BUIRET-MONTAGNY Jeanne
Mme CAZEAUD Alysee Michele Marie-Pierre
Mme CHIAREL Justine Sabrina Pascale
Mme CHIH Ablah
Mme CLAUSSE Louise, Jacqueline, Jeannine

Mme DA SILVA MARTINS Chloe
Mme DESPERT Roxane Julie
Mme DURAND Charlotte Rosine Michelle
Mme DUVAUCHEL Lydie, Helene
Mme FATET Mathilde Chloe Cassandra
Mme GASCUEL Valentine, Elise
Mme GENEVOIS Pauline
Mme GOFFINET Cecile Françoise Alice
Mme GOURMAND Marine Erika
Mme GRAFION Sandy
Mme GRANGER Mathilde Sylvie
Mme GUILLAUMOT Marie
Mme GUILLERMIN Noemie
Mme GUILLOT Stephanie Helene
Mme GUYON Melanie Sandrine Martine
Mme HAUTIN Alicia Morgane
M. JACOB Lucas
Mme LABALME JEAN Aurore
Mme JEANNINGROS Christelle
M. KHELIF Amine
Mme LABAUNE Manon
Mme LANDRY Margaux
Mme MADER Amelie Denise Eliane
Mme MANIGAUT Maryon
Mme MARICHY Charlotte
Mme MARTIN ATHENAIs Thiphaine
Mme MENANT Florence Astrid Marie-France
Mme PAQUELIER Alizee Marie
Mme PERCHE Sophie
Mme PORTE Laurine Marie
Mme RAGUIN Marie Ange Bernadette
Mme RAQUIN Elise
Mme RATTE Laurine Fanny Marie
Mme PARRIAUX RODRIGO Magali Emilie
Mme RUBAUD Lea
Mme SCOTTI Manon
Mme SOUINI Oceane, Yamandja
Mme TERRIER Emeline
Mme VAXILLAIRE Marion
Mme VERLHAC Oriane Marjolaine
Mme WEBERT Lea Sophie

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 11 octobre 2021


Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général adjoint,
Directeur des ressources humaines

Cédric PETITJEAN